



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 22 septembre 2006

Conseillers en exercice : 45

Votants : 36

Convocation du Conseil Municipal :
le 4 septembre 2006

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 29 septembre 2006

**Garantie d'emprunt accordée à la SEMIE auprès de la Caisse des
Dépôts et consignations pour la construction de 6 maisons
individuelles, impasse de l'Hometrou à Niort. Cette délibération
annule et remplace celle du 16 septembre 2005 pour le même
programme.**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Alain BAUDIN - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, M. Luc
DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET,
M. Paul SAMOYAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques
LAMARQUE, Mme Geneviève RIZZI, M. Gérard ZABATTA

Conseillers :

Mme Andrée CHAREYRE, Mme Nathalie BEGUIER, M. Rémy LANDAIS, Mme
Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD,
Mme Valérie UZANU, M. Michel PAILLEY, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard
JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, Mme Elsie COLAS, M. Alain GARCIA, Mme
Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme
Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT

Secrétaire de séance : Amaury BREUILLE

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Michel GENDREAU donne pouvoir à M. Rodolphe CHALLET.
Mme Catherine REYSSAT donne pouvoir à M. Guillaume JUIN.
M. Yannick TARDY donne pouvoir à Mme Madeleine CHAIGNEAU.
M. Dominique GUIBERT donne pouvoir à Mme Claudie LAROCHE.

Excusés :

Adjoints :

Mme Jeanine BIMES

Conseillers :

Mlle Karen NALEM, Mme Catherine DEGUERCY, Mme Françoise HALAT, M. Joël
RENOUX, Mme Michelle LE FRIANT, Mme Christabelle CHOLLET, M. Jean-Louis
EPPLIN, M. Stéphane TRONEL

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 septembre 2006

DELIBERATION D20060399

individuelles, impasse de l'Hometrou à Niort. Cette délibération annule et remplace celle du 16 septembre 2005 pour le même programme.

Monsieur Luc DELAGARDE, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire,

Vu la demande formulée le 3 août 2006 par la Société Anonyme d'Economie Mixte Immobilière et Economique de la Ville de Niort (SEMIE) tendant à obtenir la modification de la garantie d'emprunt que la ville de Niort lui a accordé le 16 septembre 2005 pour un prêt PLS destiné à financer le coût de l'opération de la construction de 6 maisons individuelles sises à Niort, impasse de l'Hometrou,

Vu le retard pris dans l'élaboration du dossier de construction suite aux contraintes techniques et administratives, il est constaté que les marchés de travaux ont subi une augmentation des prix. En conséquence, il y a lieu d'annuler et de remplacer la délibération du Conseil Municipal du 16 septembre 2005 afin de garantir le prêt pour un montant total de 640.000 € avec des nouvelles caractéristiques notamment en ce qui concerne les taux d'intérêts,

Vu l'article R. 221-19 du code monétaire et financier,

Vu les articles L. 2252-1 et 2252-2 du code général des collectivités territoriales,

Vu les dispositions du code civil,

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- annuler et remplacer la délibération du Conseil Municipal du 16 septembre 2005 qui accordait à la SEMIE la garantie d'emprunt de la Ville de Niort auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), pour la construction de 6 maisons individuelles sises impasse de l'Hometrou à Niort.
- accorder sa garantie à la SEMIE pour le remboursement de l'emprunt avec préfinancement d'un montant de 640.000 euros que la SEMIE se propose de contracter auprès de la CDC. Ce prêt est destiné à financer une opération de construction de 6 maisons individuelles sises à Niort, impasse de l'Hometrou.

Les caractéristiques de ce prêt PLS consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

Les taux d'intérêt et de progressivité indiqués ci-dessous sont susceptibles de varier en fonction de la variation du taux du livret A et/ou du taux de commissionnement des réseaux collecteurs. En conséquence, les taux du livret A et de commissionnement des réseaux collecteurs effectivement appliqués au prêt seront ceux en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt garanti par la présente délibération.

PRÊT PLS

Prêteur :	Caisse des Dépôts et Consignations
Nature :	Prêt Locatif Social (PLS)
Montant maximum du prêt :	640.000 €
Durée de la période d'amortissement	30 ans
Taux d'intérêt actuariel annuel :	4.13 %
Taux annuel de progressivité	0,00%
Modalité de révision des taux :	En fonction de la variation du taux du livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0%
Durée du préfinancement :	3 à 12 mois maximum
Périodicité des échéances :	Annuelle

La garantie de la Commune est accordée pour la durée totale du prêt, soit 12 mois de préfinancement maximum suivi

d'une période d'amortissement de 30 ans, à hauteur de la somme de 640.000 euros, majorée des intérêts courus pendant la période de préfinancement et capitalisés au terme de cette période. Les intérêts courus pendant la période de préfinancement seront exigibles à son terme.

Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Ville de Niort s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple notification de la Caisse des Dépôts et Consignations par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

En outre, la Ville de Niort s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué
- à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur,
- à signer la convention ci-annexée,
- à signer le contrat de prêt lorsqu'il sera établi par la Caisse des Dépôts et Consignations.

(Monsieur Gilles FRAPPIER, Président de la SEMIE, n'ayant participé ni au débat, ni au vote)

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	34
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	1
Excusé :	10

Pour le Maire de Niort
Alain BAUDIN

Luc DELAGARDE

[Ordre du jour](#)